

Commission bulots du 23/09/2022

Compte-rendu

Etaient présents

Johan Leguelinel, Astragale
Félix Leguelinel, Astragale
Emmanuel Gilbert, Caléan
Dauphin Durand, Chérie d'Amour
David Sam, Chez Wam
Loïc Hédouin, Kan A Diskan
Laurent Blondel, La Presqu'île II
Mathieu Delacour, Lasgot
Adrien Texier, L'Equinoxe
Manuel Juan, Maligo
Guillaume Tournaille, O Gré des Vents
Pascal Groult, O Gré des Vents
Julien Mouton, Père Vonvon
Sébastien Blondel, Serpico II
Nathalie Lecouillard, Stessary

Grégory Lecardonnel, Greba
Laurent Duval, Rose des Champs II
Eric Lediacre, Sri Lanka
Adeline Denizot, Criée de Granville
Joss Serazin, NFM
Julie Leglinel, CRPMEM de Normandie
Solveig Larsonneur, SMEL
Lucile Aumont, CRPMEM de Normandie
Laurence Hégron-Macé, SMEL

Excusés :

Cyrille Orange, Nausithoé
Dimitri Rogoff, CRPMEM de Normandie
Aude Duval-Molinos, DDTM 50
Marc Delahaye, CRPMEM de Normandie

Fonctionnement de la commission

Un rappel est fait sur le rôle consultatif de la commission et la liste des membres. Lors de la commission du 22 juillet 2022, il avait été proposé d'avoir 3 co-présidents à la commission bulot Manche Ouest. La place du représentant de Carteret était restée vacante. Laurent Blondel est élu à l'unanimité comme co-président pour le secteur de Carteret.

Les co-présidents de la commission bulot Manche ouest sont donc les suivants :

- Secteur Granville : Johan Leguelinel
- Secteur côte ouest : Dauphin Durand
- Secteur Carteret : Laurent Blondel

Etat de la ressource

Un rappel est fait sur l'état de la ressource de bulot qui est préoccupant. Les débarquements par unité d'effort, DPUE (exprimés en kg pour 100 casiers) montrent que la production est passée en dessous du seuil d'alerte en 2017.

Par ailleurs, les différentes prospections montrent de faibles taux de capture, on note aussi une très forte proportion de bulots sous taille dans le secteur de Carteret.

Par ailleurs, le contexte actuel entraîne une diminution générale des zones de pêche. De plus, la diminution de la ressource fait que les zones de pêche au bulot tournent moins et se trouvent exploitées en continu. Cela entraîne des enjeux de cohabitation pouvant s'avérer problématiques.

L'ensemble de la commission s'accorde sur la nécessité de prendre des mesures de gestion complémentaires dans le but de maintenir la ressource.

Propositions de mesures

3 propositions de mesures sont présentées :

- Fermeture de la pêche les vendredis
- Fermeture de la pêche en février
- Baisse de quota

Chacune de ces propositions présente des avantages et des inconvénients qui sont présentés.

Fermeture le vendredi :

Atouts	Faiblesses
Maintien d'une activité hebdomadaire sur 4 jours Baisse de l'effort de pêche Compensation avec les crustacés	Pas d'apports pour le week-end : difficultés pour les ventes sur les marchés et départs du lundi matin Difficulté de mise en application dans les eaux de Jersey : on peut formuler en indiquant « interdiction de pêcher et détenir à bord » Déséquilibre selon le type de vente Difficilement contrôlable
Opportunités	Menaces
Maintien de la ressource dû à la diminution de l'effort de pêche Maintien voire augmentation des prix	Risque d'éloignement des mareyeurs et de perte de marché Déséquilibre d'apport entre Manche Ouest et Manche Est

Fermeture en février :

Atouts	Faiblesses
<p>Allongement de la période de repos biologique Baisse de l'effort de pêche Facilement contrôlable Mesure équitable pour tous les navires de Manche ouest Mise en application dans les eaux de Jersey</p>	<p>2 mois sans activité au bulot Pas de compensation possible sur les crustacés ? Baisse de chiffre d'affaire</p>
Opportunités	Menaces
<p>Maintien de la ressource dû à la diminution de l'effort de pêche Effet booster sur la pêche de printemps ?</p>	<p>Déséquilibre d'apport entre Manche Ouest et Manche Est Risque de surpêche au printemps Manque de ressource l'été + longue fermeture l'hiver = période longue sans activité</p>

Baisse de quota :

Atouts	Faiblesses
<p>Maintien d'une activité hebdomadaire sur 5 jours Applicable dans les eaux de Jersey : quota à la débarque Baisse de l'effort de pêche</p>	<p>Baisse de chiffre d'affaire ? Problème de rentabilité à la marée 5 marées par semaine : baisse d'efficacité pour le maintien de la ressource ?</p>
Opportunités	Menaces
<p>Adaptation de l'effort de pêche à la ressource Maintien voire augmentation des prix</p>	<p>Risque de déséquilibre d'apport entre Manche Ouest et Manche Est</p>

La mesure de réduction de quota ne serait en fait qu'un lissage de la production réelle étant donné que de nombreux navires ont déjà du mal à réaliser le quota. On resterait en décalage par rapport à la réalité. Cette mesure n'est donc pas considérée comme pouvant être efficace par les membres de la commission.

Concernant la fermeture du mois de février, le problème porte sur le fait de fermer deux mois d'affilée, ce qui est complexe pour les entreprises, surtout en début d'année. De plus, il n'y a pas de compensation possible sur les autres espèces à cette période de l'année.

La solution de mettre en place du chômage partiel ne semble pas réaliste aux yeux des membres de la commission.

Il est proposé de fermer uniquement les deux premières semaines de février voire la dernière semaine de décembre mais une partie des membres de la commission considère que cela reste trop compliqué en termes de gestion d'entreprise.

Les échanges portent également sur les ventes du vendredi après-midi à la criée de Granville. Il y a trop peu d'acheteurs et cela pose donc problème. Cette question est récurrente et la fermeture du vendredi permettrait de la solutionner. Il est cependant rappelé que ce qui est cherché ici est le maintien de la ressource.

La proposition de fermeture le vendredi suscite quelques interrogations, notamment en ce qui concerne les apports pour les mareyeurs. Il y a également une inquiétude concernant le risque d'augmentation du matériel à l'eau pour compenser la journée en moins. Le nombre de casiers n'étant pas contrôlable actuellement, cela réduirait l'efficacité de la mesure.

Il est proposé de fermer les vendredis de tardive mais il s'agit là d'une mesure qui ne concernerait que les granvillais.

Il est bien précisé que si la pêche est fermée le vendredi, il n'y aura plus de fermeture des jours fériés afin d'avoir des semaines de 4 jours.

Les membres de la commission s'accordent sur le fait que si la pêche des bulots est fermée le vendredi, il sera nécessaire de travailler avec les contrôleurs pour trouver un moyen d'optimiser les contrôles, ce qui permettra de maintenir la pêche des crustacés même si la pêche du bulot est fermée. De plus, la majorité des bulotiers est maintenant équipée d'une balise VMS, il pourrait donc être envisagé de rendre l'équipement de balise VMS obligatoire.

La question d'une augmentation de la taille du bulot est évoquée. Cela permettrait de pêcher des bulots matures qui se seraient déjà reproduits. Cependant, il s'agit là d'une mesure européenne, pour la faire évoluer il faudrait une volonté générale (notamment de la part de la Bretagne et de la Manche Est), ce qui risque de prendre du temps. A cela s'ajoute un problème commercial : les gros bulots se vendent moins bien que les petits.

Il est rappelé que la mise en place de la grille à 22 mm à l'échelle de la Baie de Granville est une mesure qui avait été prise afin d'augmenter la taille des bulots de manière indirecte.

Il est proposé de travailler en parallèle sur la taille du bulot mais cette proposition n'est pas considérée comme étant une solution immédiate.

La capacité reproductive des gros bulots est également évoquée. La ponte des grosses femelles est plus importante donc potentiellement plus efficace. Le problème est qu'il n'y a quasiment plus de gros bulots ou alors dans des secteurs restreints. Une interdiction de pêche des gros bulots risquerait donc d'entraîner un report dans des secteurs déjà très exploités. De plus cela imposerait un équipement supplémentaire de tri à bord des bateaux.

A l'issue de la discussion les membres de la commission se sont mis d'accord sur la proposition de mesure suivante :

« Mesure exceptionnelle reconductible : interdiction de la pêche, de la détention à bord et de la débarque des bulots des vendredis du 1^{er} février au 30 juin 2023 »

Cela impliquerait donc que le lundi de pâques, le lundi 1^{er} mai, le lundi 8 mai, le jeudi 18 mai et le lundi 29 mai seraient ouverts à la pêche.

Vote à bulletin secret : 8 pour et 6 contre

La commission remet en cause le vote : trop serré et trop de membres absents étant donné les enjeux.

Il est décidé de réaliser une consultation des licenciés et de valider ou non cette mesure lors de la commission de novembre.

Les membres de la commission demandent à ce que la liste des membres de la commission soit revue afin d'avoir des membres actifs et présents.

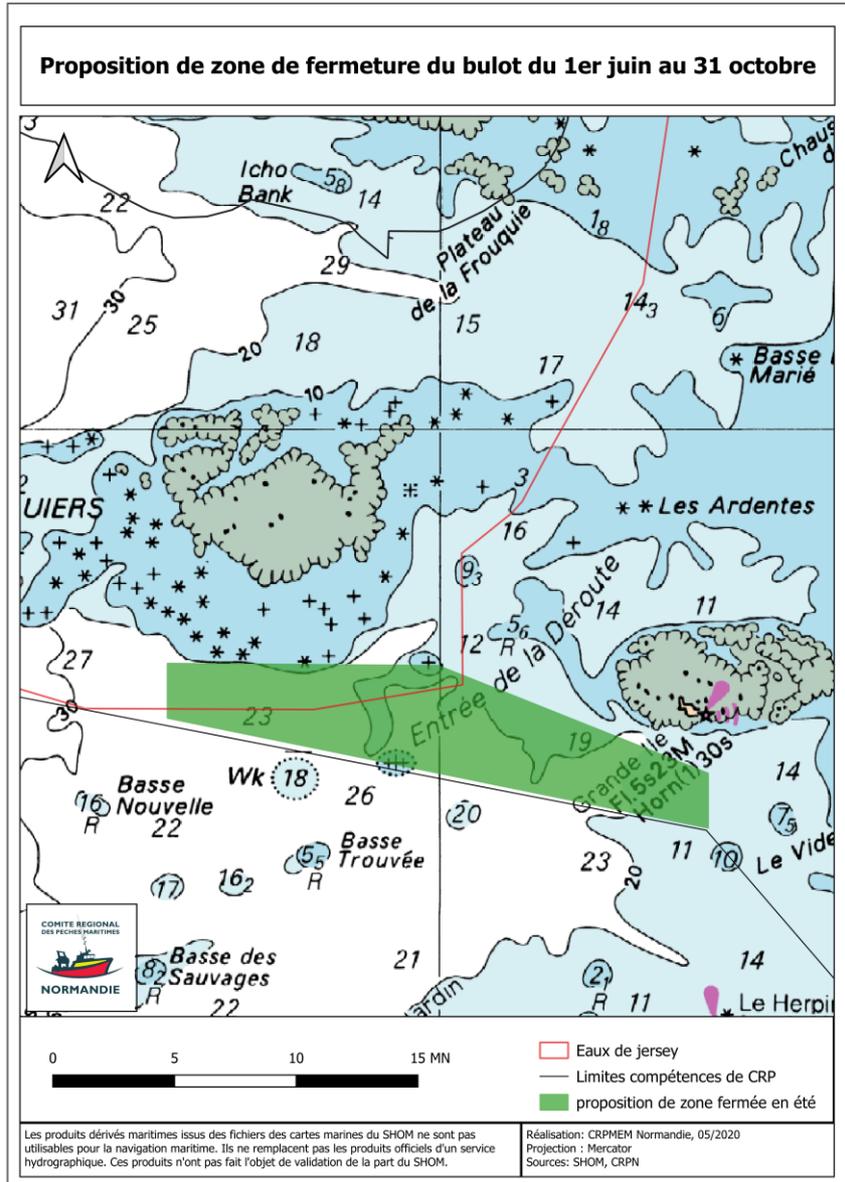
Etant donné l'état du stock et le contexte actuel avec Jersey, des questions se posent au sujet des futures installations. Quand une licence est délivrée, l'objectif est qu'elle soit viable. Cependant, actuellement l'état de la ressource suscite des inquiétudes sur l'avenir de la profession. Concernant Jersey, nous ne savons actuellement pas comment se fera l'articulation entre les licences normandes et les accès à Jersey. Ces paramètres peuvent entraîner des difficultés pour un armateur en cours d'installation.

Dans ce cadre les membres de la commission demandent à voir s'il ne serait pas possible d'allonger les délais d'installation pour les nouveaux licenciés.

Propositions de mesures complémentaires

Par souci de cohérence vis-à-vis de l'état du stock les membres de la commission proposent deux mesures complémentaires :

- Fermeture de la zone tampon (sud Minquiers – Chausey) du 1^{er} juin au 31 octobre (cf carte ci-dessous) : accord de la commission à l'unanimité.
- Autorisation de demi quota de bulot pour les licenciés qui ciblent prioritairement la coquille Saint-Jacques. Cette mesure a également été proposée par la commission coquillages arts trainants Manche ouest. En effet, de leur côté cette mesure est déjà en place pour les praires et les bivalves et il semble cohérent de l'étendre aux bulots. Il y a accord de la commission à l'unanimité pour cette proposition de mesure.



Les co-présidents,

Johan Leguelinel

Dauphin Durand

Laurent Blondel